

PROJET PASTORAL DIOCESAIN POUR L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Pour une éducation intégrale
de qualité



Alors que l'Enseignement Catholique est aujourd'hui l'objet de nombreuses discussions, voire de remises en question de la part d'un certain nombre d'acteurs politiques ou de leaders d'opinion,

Alors que, dans le même temps, nous voyons des familles toujours plus nombreuses vouloir se tourner vers l'Enseignement catholique pour leurs enfants,

Il est sans doute nécessaire de revenir aux fondamentaux qui ont permis, depuis le vote de la loi Debré en 1959 et tous les aménagements qui y ont été apportés depuis, le bon fonctionnement de l'Enseignement Catholique sous contrat d'association avec l'État.

Les Évêques de France ont voté et promulgué en juin 2013 un nouveau Statut de l'Enseignement Catholique qui précise ce qu'il veut être et les modalités – parfois complexes – de son fonctionnement entre les différents acteurs.

« La finalité d'une école catholique se traduit dans son projet éducatif, chaque école catholique présente donc un visage singulier » (Art. 19 du statut de juin 2013).

En juin 2014, mon prédécesseur Mgr Minnerath a publié des normes diocésaines comme cela était demandé dans la mise en œuvre du nouveau statut et des orientations pour l'Enseignement Catholique du diocèse de Dijon ont été publiées. Elles demeurent parfaitement valables aujourd'hui en rappelant que:

- *« L'école catholique est d'abord une école et présente les éléments déterminants d'une école »* (Art 31 du Statut).

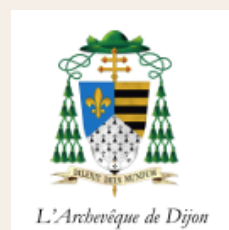
- Que ce qui la définit comme catholique, *« C'est la référence explicite à une vision chrétienne partagée, bien qu'à des degrés divers, par tous les membres de la communauté éducative. Les principes évangéliques inspirent son projet »* (L'école catholique art. 33-34, Dicastère pour l'Éducation catholique).

Dans ces conditions, *« rejoindre l'Enseignement Catholique demande à chacun d'inscrire ses compétences et sa liberté personnelle dans des visées éducatives partagées »* (Art. 19 et 75 du Statut).

C'est dans cet esprit que nos établissements de Côte-d'Or, avec le travail partagé des chefs d'établissement, des enseignants, du personnel administratif, des bénévoles, des organismes de gestion (OGEC), des associations de parents d'élèves (APEL), pourront développer leur rayonnement au service des enfants, des jeunes et de leurs familles.

† Antoine Hérouard
Archevêque de Dijon

Juin 2026



Projet pastoral diocésain pour l'enseignement catholique de Côte d'Or

Une école ...

« *L'école catholique est d'abord une école et présente les éléments déterminants d'une école* ». D'après l'article 31 du Statut de l'Enseignement Catholique Juin 2013.

L'école est un lieu privilégié d'éducation et de transmission des savoirs. Elle sert la croissance et le développement du jeune. Elle permet la construction de la personne au service d'une société plus juste. En choisissant une école, les parents, premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), requièrent l'aide de toute une communauté éducative pour les soutenir dans cette tâche.

La mission de l'école n'est rendue possible que par l'engagement de chaque acteur de la communauté éducative qui contribue de façon différenciée, chacun selon son rôle et ses compétences, à l'œuvre commune inscrite dans le projet d'établissement.

Une école vraiment éducative encourage et valorise le dynamisme intellectuel, la recherche critique, la créativité. Elle favorise l'émergence de personnes autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à leur conscience. Elle appelle ainsi chaque éducateur à exercer sa mission avec audace et exigence.

L'école comme lieu d'humanisation favorise, dans un même élan, dans une culture et une époque donnée, le développement de toute la personne, l'apprentissage de sa vie en société et la dimension spirituelle constitutive de son humanité.

... catholique

« *Ce qui définit l'école en tant que catholique, c'est la référence explicite à une vision chrétienne partagée – bien qu'à des degrés divers – par tous les membres de la communauté éducative. Les principes évangéliques inspirent son projet* ».

D'après « L'école catholique » (art 33 et 34) de la Congrégation pour l'éducation catholique.

« *Catholique* » signifie universel et implique l'ouverture à tous et l'accueil de tous, dans le respect des convictions de chacun.

« *Catholique* » implique une conception du monde, de l'humain et de ses relations, fondée sur la dignité de la personne et le respect de la vie. Cette conception suppose une attention particulière aux plus fragiles, elle appelle à la fraternité entre les hommes et au souci du bien commun de l'humanité.

Cette vision fondée sur la nature humaine n'est pas propre aux catholiques et est largement partagée.

« Être catholique », c'est se référer explicitement à une personne, le Christ, et à l'Évangile qu'il a annoncé ; c'est permettre l'expérience de la foi comme chemin de vie spirituelle.

Pour l'école catholique, cela signifie développer et vivre une proposition explicite de la foi chrétienne - sous la forme de temps de catéchèse et de célébrations – et rendre compte de l'espérance qui est dans l'homme.

Parce que nous sommes une école catholique ...

« La finalité d'une école catholique se traduit dans son projet éducatif. Chaque école catholique présente donc un visage singulier » (Art 19). « Rejoindre l'Enseignement Catholique demande à chacun d'inscrire ses compétences et sa liberté personnelle dans des visées éducatives partagées ». Art 19 et 75 du Statut de l'Enseignement Catholique Juin 2013.

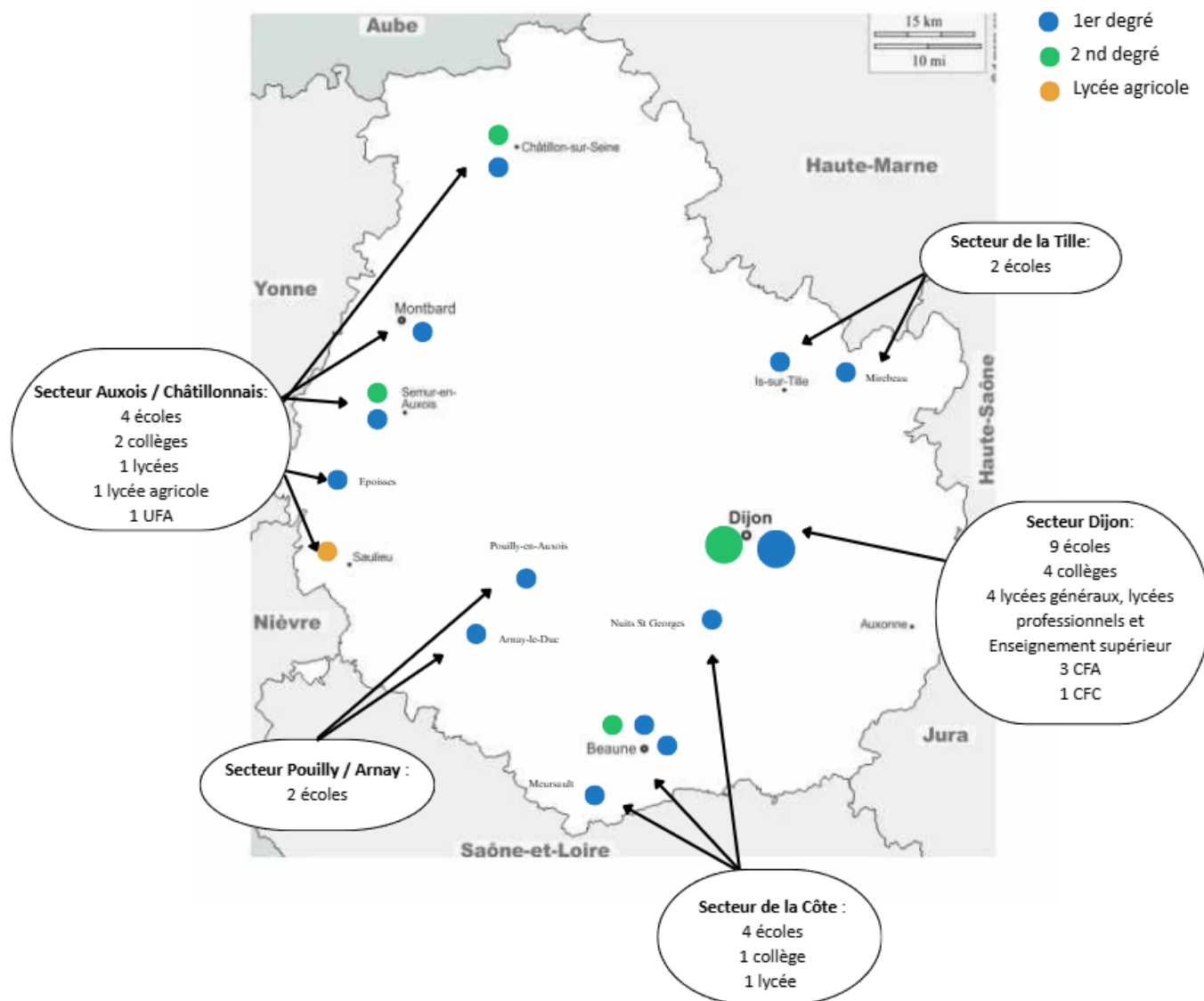
En choisissant une école catholique, les parents s'engagent à respecter, dans une confiance réciproque, le projet de l'établissement.

De même, en entrant dans l'école catholique, chaque adulte de la communauté éducative s'inscrit dans une dynamique qui l'amène à vivre de manière particulière sa relation aux autres et à apporter sa contribution - selon son propre chemin – aux différentes propositions y compris pastorales.

Parce que nous sommes une école catholique, la dimension pastorale traverse le projet. Ce projet est au centre, il invite chaque membre, en lien avec tous les acteurs de la communauté, à se saisir de sa liberté créatrice pour oser, proposer, innover et encourager.

Ce projet partagé s'appuie sur une conception chrétienne de l'homme. Il se réalise au quotidien à chaque niveau de responsabilité confiée et permet à chacun de vivre pleinement son engagement.

C'est dans cet esprit que les communautés éducatives sont invitées à traduire pour elles-mêmes ces orientations en les inscrivant dans leur projet d'établissement.



Implantation des établissements scolaires

Enseignement catholique du diocèse de Dijon
9 bis boulevard Voltaire 21000 DIJON

06-15-06-73-00
secretariat21@ddec21-89.fr



Côte-d'Or